

delais pour payer commandement aux fins de saisie vente

Par **disney**, le **07/03/2019** à **16:59**

Bonjour,

un hussier m indique que j ai 8 jours pour payer ma dette le 28 fevrier 2019 j ai retire ce document le lundi 4 mars jusqu à quelle date court les huit jours? car le 28 etait un jeudi.

Merci de l'aide que vous m apporterez

Cordialement